



Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le 20/12/2018
ID : 081-248100737-20181218-DEL2018_227-DE



**Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB
dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville**

Etat

**Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
Tarn Habitat**

AVENANT N°3

Entre

l'État,
représenté par Jean-Michel Mougard, préfet du Tarn

et
la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,
représentée par Stéphanie Guiraud-Chaumeil, sa présidente,

et
l'Office Public de l'Habitat du Tarn
représenté par Elisabeth Claverie, sa présidente,
dénommé le bailleur,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu l'article 1388 bis du code général des impôts,

Vu l'instruction du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports du 12 juin 2015, relative aux conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville signée le 22 décembre 2015

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

En application de l'article 1388 bis du code général des impôts, l'abattement de 30% pour les logements locatifs sociaux des organismes Hlm situés dans les zones d'habitat prioritaire de la politique de la ville est conditionné à la signature d'un contrat de ville prévu à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et d'une convention, annexée au contrat de ville, conclue avec la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'Etat dans le département, relative à l'entretien et à la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires.

L'article 8 est ainsi modifié :

Article 8 : durée

La présente convention est prorogée jusqu'au 31 décembre 2020 et renouvelable tous les ans par tacite reconduction.

L'annexe 1 est révisable annuellement au quatrième trimestre.

Annexe 1 :

L'annexe 1 étant révisable annuellement au quatrième trimestre, elle a été actualisée par le comité technique afin de formaliser le plan d'action pour l'année 2019. Elle est jointe au présent document.

L'ensemble des articles de la convention restent inchangés.

A Albi le,

Jean-Michel MOUGARD,

Préfet du Tarn

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Présidente de l'agglomération de
l'Albigeois


Elisabeth CLAVERIE
Présidente de l'Office Public
de l'Habitat du Tarn,

Proposition des programmes d'actions prévisionnels dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année(s) : 2019

Ville : ALBI

Quartier prioritaire : CANTEPAU

Organisme : Tarn Habitat

Nombre de logements
 dans le quartier : 1095

Montant prévisionnel
 de l'abattement
 annuel : 244 000 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Gratuité logements gardien	Annuel	28500	28500		28500	
	Personnels médiation DSU interne	Annuel	40000	40000		40000	
	Personnel dédié médiation externe	Annuel	500	500		500	
Formation/soutien des personnels de proximité			1000	1000		1000	
Sur-entretien	Décapage non récupérable-	Au besoin	10000	10000		10000	
	Réparations durables sur vandalisme:		38000	38000		38000	
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Ramassage détritus et encombrants	Annuel	18000	15000	3000	15000	
	Containers enterrés						
	Coordination espaces verts, pied d'immeubles		1000	1000		1000	
Tranquillité résidentielle	Traitement de zones à risques:						
	Fermeture accès lannes		40000	40000		40000	
	Amélioration éclairage sécurité		43000	43000		43000	
	Limitation des accès VL (enrochements)		3500	3500		3500	
Concertation / sensibilisation des habitants	Communication préalable ANRU		4000	4000		4000	
	Etude avenir Bonaparte		40000	20000	20000		
	Maitrise charges						
Animation, lien social, vivre ensemble	Subventions associations		1500	1500		1500	
	Recomposition site augereau		5000	5000		5000	
	Coup de pouce (regain)		0				
	Locaux mis à disposition		14000	14000		14000	
	Actions proposées par le Conseil citoyen		500	500		500	
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (Hors quartiers NPNRU)							
TOTAL			288500	265500	23000	245500	

Proposition des programmes d'actions prévisionnels dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année(s) : 2019 Ville : ALBI Quartier prioritaire : LAPANOUSE ST MARTIN

Organisme : Tarn Habitat

Nombre de logements dans le quartier : 583
 Soumis abattement: 548

Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 136 680 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Gratuité logements gardien	Annuel	15 000	15 000		15 000	
	Personnels médiation DSU interne	Annuel	10 000	10 000		10 000	
	Personnel dédié médiation externe	Annuel	500	500		500	
Formation/soutien des personnels de proximité							
Sur-entretien	Décapage non récupérable-TAGS	Au besoin	2 000	2 000		2 000	
	Nettoyage et Réparations durables sur vandalisme		10 000	10 000		10 000	
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Ramassage détritus et encombrants	Annuel	15 000	12 000	3 000	12 000	
	Containers enterrés						
Tranquillité résidentielle							
Concertation / sensibilisation des habitants	Maitrise des charges						
Animation, lien social, vivre ensemble	Subventions associations		1 500	1 500		1 500	
	Kaps (AFEV)		1 000	1 000		1 000	
	Coup de pouce (TES)						
	Locaux mis à disposition-Minoration		7 000	7 000		7 000	
	Action spropoées par le Conseil citoyens		5 000	5 000		5 000	
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (Hors quartiers NPNRU)	Suites diagnostic en marchant						
	Amélioration abords centre commercial-		50 000	50 000		50 000	
	Eclairage public		15 000	15 000		15 000	
	Sécurisation caves et communs		10 000	10 000		5 000	50%
	Surcoût REL						
TOTAL			142 000	139 000	3 000	134 000	

Proposition des programmes d'actions prévisionnels dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année(s) : 2019 Ville : ALBI Quartier prioritaire : RAYSSAC-VEYRIERES

Organisme : Tarn Habitat

Nombre de logements dans le quartier : 722
 Soumis abattement: 700

Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 191 760 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Gratuité logements gardien	Annuel	15 500	15 500		15 500	
	Personnels médiation DSU interne	Annuel	19 500	19 500		19 500	
	Personnel dédié médiation externe	Annuel	500	500		500	
Formation/soutien des personnels de proximité							
Sur-entretien	Décapage non récupérable-TAGS	Au besoin	5 000	5 000		5 000	
	Nettoyage et Réparations durables sur vandalisme		5 000	5 000		5 000	
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Ramassage détritus et encombrants	Annuel	8 200	6 200	2000 (Agglo)	6 200	
	Containers enterrés		40 000	40 000		40 000	
Tranquillité résidentielle	sécurisation Veyrières		100 000	100 000		100 000	
Concertation / sensibilisation des habitants							
Animation, lien social, vivre ensemble	Subventions associations		1 500	1 500		1 500	
	Locaux mis à disposition		1 500	1 500		1 500	
	Actions proposées par le Conseil citoyen		2 000	2 000		2 000	
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (Hors quartiers NPNRU)	Amélioration Veyrières		300 000	300 000	Ville (?)	150 000	50%
	Surcoût REL						
TOTAL			498 700	496 700		346 700	